

# Moins d'un élève sur cinq opterait pour le "cours de rien"

- Dans quelques jours sera connu le nombre d'enfants ayant opté pour le "cours de rien".
- Excepté à Bruxelles, son succès s'annonce pourtant moindre qu'imaginé.
- Beaucoup admettent que sa préparation ne fut pas optimale.

## Seuls les cours de morale seraient touchés

**L**es cours de morale seront-ils fortement touchés par l'avènement de l'encadrement pédagogique alternatif (EPA)? Selon des premières estimations, ce serait en effet auprès des élèves qui suivaient auparavant des cours de morale que l'EPA recueillerait le plus de suffrages, sans pour autant bénéficier d'un large succès.

### Les conséquences d'un arrêt

Pour rappel, celui que l'on a appelé le "cours de rien" a fait son apparition sur la scène médiatique au printemps dernier. En mars, la Cour constitutionnelle rendait un arrêt permettant aux parents de demander que leurs enfants scolarisés dans l'enseignement officiel soient dispensés de suivre les cours de religions ou de morale, la neutralité de ce dernier ayant été remise en cause.

Du coup et en urgence, la Fédération Wallonie-Bruxelles a dû rendre une circulaire définissant les grandes lignes d'un cours alternatif, alors que les pouvoirs organisateurs devaient en assurer l'encadrement sans budgets supplémentaires, et cela dès le premier janvier 2016.

En mai dernier, un sondage commandé par la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH) révélait que près de 18% des élèves du secondaire comptaient demander la dispense. On saura d'ici quelques jours si cette prévision était juste puisque les parents avaient jusqu'à ce 15 septembre pour arrêter leur choix entre le cours de religion ou de morale et l'EPA.

### Un succès bruxellois

Il faudra donc attendre la fin du mois pour connaître les résultats définitifs, mais différents échos concordent pour dire que c'est à Bruxelles et dans le Brabant Wallon que l'EPA encadrerait le plus d'élèves.

Dans les autres provinces francophones, "on a plutôt l'impression qu'il n'atteindra jamais les 18% du sondage du mois de mai", pronostique une source politique bien informée. "Les parents se demandent toujours un peu à quoi va ressembler ce brol."

"C'est cela que nous déplorons, réagit Joëlle Lacroix, secrétaire général de la Fapeo (la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel). Dans de nombreuses écoles, l'information a été très parcellaire. Et puis, ce que les parents regrettent surtout, c'est qu'ils aient dû se prononcer si vite sur un cours alors que la plupart des écoles n'ont pas encore pu leur en assurer la teneur et l'encadrement précis."

### Une guerre à distance

Derrière ces débats, on sent que s'ouvrent à nouveau des dissensions plus profondes.

Ne comprenant toujours pas pourquoi leur cours n'a pas été reconnu neutre et apte à prendre en charge la citoyenneté, les profs de morale s'associent à une grande ma-

ajorité des profs de religions en accusant "le lobbying politique et idéologique" des "laïcs acharnés" qui ont voulu imposer l'EPA pour avoir la peau, en définitive, des cours de religion.

"Vous voulez savoir où le cours d'EPA aura le plus de succès? Il vous suffira d'analyser où la Fapeo et le Centre d'action laïque sont présents, explique un prof de morale qui préfère ne pas être reconnu. Comment voulez-vous que nous ayons pu avoir un quelconque impact?", tient pourtant à rectifier Joëlle Lacroix. "Quelques écoles seulement nous ont contactés pour y donner une information."

Les uns et les autres se renvoient la balle. La Fapeo regrette que certains établissements n'aient rien fait pour favoriser le cours d'EPA. De nombreux professeurs de morale accusent au contraire un lobbying "malhonnête" de sa part, agissant au détriment des cours dits philosophiques.

"Quoi qu'il en soit, c'est logique que ce soit plutôt les cours de morale qui soient touchés. Des parents attachés à une religion particulière ne vont pas changer de confession du jour au lendemain", poursuit un enseignant de morale.

"De plus", regrette Hafida Hammouti, représentante de la Coordination des enseignants de religion islamique (CERI), "ce cours a été imaginé au détriment du fonctionnement des écoles déjà si complexe. On y impose un nouveau cours pour réaliser ce que les cours de morale ou de religions enseignaient depuis des années. Cela relève d'une initiative idéologique pure et simple."

BdO

# “Le gouvernement a bricolé un truc en urgence”

**C'**est sans aucun doute LA nouveauté de cette rentrée scolaire 2015 : les élèves des niveaux primaire et secondaire du réseau officiel peuvent être dispensés du cours de religion ou de morale non confessionnelle, en suivant un “encadrement pédagogique alternatif” (EPA).

Mais en quoi l'EPA se distinguera-t-il du cours de morale ? “La réussite de l'EPA sera fonction de ce que les pouvoirs organisateurs (PO) et les directeurs auront mis dedans”, estime Benoît Van der Meerschen, secrétaire général adjoint du Centre d'action laïque (Cal). S'ils ont bien informé les élèves, ont été imaginatifs sur le contenu, cela peut être un projet séduisant. Mais, prévient-il, “on pourra avoir de grandes disparités entre les écoles ou les PO, selon qu'ils disposent de plus ou de moins de moyens que les autres. C'est le cliché d'une fracture sociale”.

## Par un prof de religion protestante

M. Van der Meerschen relève également la “situation un peu ubuesque” dans laquelle certains élèves pourraient se retrouver : “il s'agit de bien s'informer car un

élève pourrait être dispensé du cours de morale et se retrouver avec un EPA donné par un prof de religion protestante...” Il précise : “La possibilité que les profs de morale et de religion soient impliqués dans la conception et l'encadrement du cours EPA existe. Ce sera donc fonction des réalités des établissements. Cela va être, malheureusement, un peu à la carte.”

Par ailleurs, regrette-t-il, “plein de questions demeurent : l'EPA est obligatoire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais s'il y a une demande d'EPA entre-temps, que fait l'enfant ? Il va à l'étude ? Il reste beaucoup de questions en suspens. Le gouvernement a dû gérer une situation compliquée et a bricolé un truc en urgence”.

Si l'EPA est appelé à n'être “que transitoire”, Benoît Van der Meerschen s'interroge sur l'après, c'est-à-dire l'instauration d'un cours de philosophie et de citoyenneté. Qui devrait démarrer le 1<sup>er</sup> septembre 2016 en primaire et l'année suivante, dans le secondaire. “En deux ans, cela va être complexe. Donc soit cela bouge maintenant soit cela ne bougera plus. Mais attendons l'avis du Conseil d'Etat (lire ci-contre).”

**St. Bo.**

## Le Conseil d'Etat torpille le cours de citoyenneté

Ce sera donc un détail technique qui sera venu gripper la communication de la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet (CDH) dans un autre dossier, celui du prochain cours de citoyenneté.

Le Conseil d'Etat a en effet rendu la semaine passée un avis critique sur l'avant-projet de décret de la ministre instaurant ce cours dès la prochaine rentrée, a annoncé mardi la RTBF.

La haute juridiction juge injustifiée la distinction que fait le texte entre le réseau libre et le réseau officiel. Dans l'officiel, en effet, le cours sera dispensé en lieu et place de l'une des deux heures de religion ou de morale sur la base d'un référentiel. Dans le réseau libre, c'est sur la base d'un cadre général beaucoup moins précis que cette “éducation” sera déclinée dans les programmes des différents cours. Les écoles du réseau libre ne devront donc pas insti-

tuer un cours de citoyenneté en tant que tel.

Selon le Conseil d'Etat, cependant, la liberté d'enseignement consacrée dans la Constitution ne justifie pas à suffisance cette différence de traitement.

## La ministre se dit sereine

Joëlle Milquet n'a pas tardé à réagir. Dans un communiqué, elle estime que cet avis appelle “avant tout à quelques adaptations purement juridiques”. La ministre amendera son texte pour assurer l'existence d'un véritable référentiel unique interréseaux, et pas seulement un cadre général interréseaux, ce qui garantira “les mêmes objectifs d'éducation, de compétences et de savoirs quel que soit le réseau ou l'établissement”. Selon M<sup>me</sup> Milquet, ce changement répondra aux objections du Conseil d'Etat.

Du côté du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), le discours est identique. “Les objectifs seront les mêmes, acquiesce Etienne Michel son directeur général, seuls les modes d'enseignement changeront en fonction des réseaux.”

**BdO (avec Belga)**